



À LA DÉCOUVERTE
DE MA VILLE

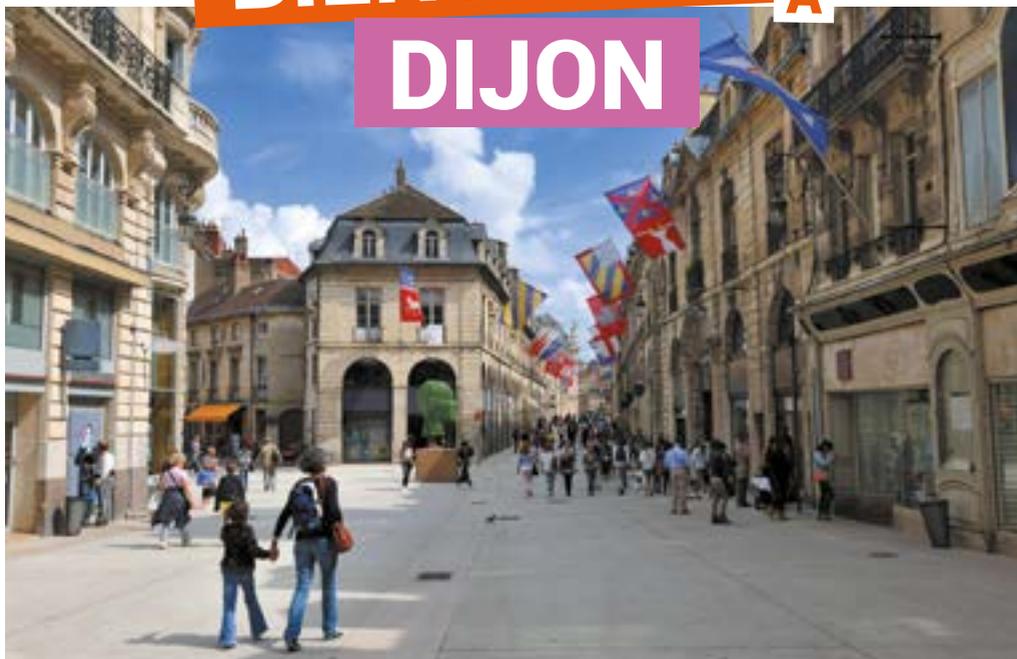


Campus France vous guide
dans vos premiers pas en
France et vous fait **découvrir**
Dijon, votre nouveau lieu de
vie.

BIENVENUE

À

DIJON



**CAMPUS
FRANCE**
campusfrance.org





L'ARRIVÉE À DIJON /

◆ Un Pôle International pour les étudiants de l'université de Bourgogne

Pour les étudiants étrangers qui vont intégrer l'université de Bourgogne à Dijon, un Pôle International a été créé pour accueillir les nouveaux arrivants.

Adresse : université de Bourgogne, Pôle International, Maison de l'Université, bureau R26, esplanade Erasme, 21000 Dijon.

Contact : 03 80 39 55 37
ou etudiants.individuels@u-bourgogne.fr

Pour en savoir plus, consultez les pages dédiées à l'international sur le site de l'université : <http://www.u-bourgogne.fr> > international

◆ L'accueil des doctorants et des chercheurs

Pour les doctorants et chercheurs internationaux à l'université de Bourgogne, c'est le Centre de services Euraxess Bourgogne qui est l'interlocuteur privilégié : <http://www.u-bourgogne.fr> > International > Accueil des chercheurs internationaux

◆ Les parrains

Vous pouvez être accompagné par un parrain à Dijon !

En partenariat avec l'université de Bourgogne et la ville de Dijon, l'association ESN InsiDijon (affiliée au réseau européen Erasmus Student Network) peut vous accueillir et vous aider dans votre intégration : <http://dijon.ixesn.fr/>

◆ L'accueil dans les autres établissements

Si vous êtes inscrits dans un autre établissement, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de **Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur** : <https://www.campusfrance.org> > Etudiants > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements

Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.

◆ Les services nationaux

- étudiants : www.etudiant.gouv.fr
- doctorants, chercheurs : <http://www.euraxess.fr/fr>



LE LOGEMENT À DIJON /

À Dijon, il existe des solutions pour trouver un logement : le parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, les résidences étudiantes et les résidences privées, le logement chez l'habitant.

L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant votre départ.

• **Le site de la Ville de Dijon** donne quelques adresses en matière de logement étudiant et une liste à télécharger de toutes les options possibles : <https://www.dijon.fr> > Menu > Dijon-au-quotidien > Etudiants > Logement étudiant

• **Le CRIJ de Bourgogne Franche-Comté** (Centre Régional d'Information Jeunesse) a édité un guide pratique sur le logement pour les jeunes : <http://www.ijbourgogne.com> > vivre au quotidien > Actuel > Bourgogne-vie quotidienne > Guide pratique du logement

• **Le Centre international d'études françaises (CIEF) dispose d'une Résidence Internationale d'Etudiants** à proximité du campus universitaire (chambres et appartements).
Contact : 03 80 71 70 00 ou cief@u-bourgogne.fr
Site : <http://cief.u-bourgogne.fr> > l' hébergement > la résidence internationale d'étudiants

QUELQUES CONSEILS

◆ Se loger pour quelques jours

L'Auberge de jeunesse de Dijon, proche de la gare et du centre-ville.

Adresse : Résidence Urbanalis, 4 rue du Pont des Tanneries, 21000 Dijon.

Contact : 03 80 41 19 56.

Site : <http://www.urbanalis.fr/>

- **Pour d'autres types de résidences**, consultez le site de l'Office de tourisme de Dijon qui propose une liste de résidences hôtelières : www.destinationdijon.com > Pratique > Hébergements

◆ Se loger pour une longue période

- **Les logements étudiants du CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et scolaires) **de Dijon**.

Adresse : Service logement, Campus de Dijon, Pavillon Buffon, 10 avenue Alain Savary, 21000 Dijon. Accueil : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Contact : 03 45 34 85 83.

Site : <https://www.crous-bfc.fr/> > International > Logement étudiants internationaux

Site Trouver un logement : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

C'est le CROUS qui assure aussi sur votre campus tous les services de restauration à prix réduits (restaurants universitaires, cafétérias, food-trucks...).

• Les plateformes de logements privés

Un seul établissement d'enseignement supérieur de Dijon (Burgundy School of Business) adhère à **Studapart**, une plateforme spécialisée dans le logement privé pour étudiants :

<https://bsb-education.studapart.com/fr/>

• D'autres types de logements étudiants, gérés par des organismes privés, sont aussi disponibles à Dijon.

Consultez par exemple les sites spécialisés :

- <https://www.adele.org>

- <https://www.immojeune.com>

- <https://housinganywhere.com>

• Il existe aussi un **site géré par le CROUS, Lokaviz**, qui recense notamment le **logement étudiant chez les particuliers** : <https://www.lokaviz.fr/>

• **La colocation** : consultez *La carte des colocs*, un site de colocation national, gratuit et simple d'utilisation : <https://www.lacartedescolocs.fr/>

• **D'autres solutions sur le site de Campus France** : www.campusfrance.org > s'organiser > logement

◆ Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit : www.visale.fr

◆ Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) vous propose d'évaluer vos droits : 08 10 29 29 29 ou www.caf.fr

◆ Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap

Prévenez le Service Social du CROUS qui agira avec votre établissement d'accueil.

Dans certains établissements, il existe des services spécialisés pour les étudiants en situation de handicap (aide au logement, mais aussi aux transports et aux études).

Pour l'université de Bourgogne, consultez les pages dédiées aux services apportés aux étudiants en situation de handicap : <http://ub-link.u-bourgogne.fr> > Vie étudiante > Aides au handicap



LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

◆ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'**attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.**

- **Se connecter** sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- **Plus d'informations et cas particuliers sur** : <https://www.campusfrance.org> > s'organiser > CVEC



LES DÉPLACEMENTS À DIJON



Si vous arrivez à Dijon en train, la ligne T1 du tramway dessert à la fois la gare de Dijon-ville et le campus universitaire. Sinon, consultez la page de l'université de Bourgogne qui vous guide selon votre provenance : <http://ub-link.u-bourgogne.fr> > Vie étudiante > Me déplacer



En ville et dans sa périphérie, empruntez les transports en commun (tramway, bus et navettes) du réseau Divia, le service qui gère les déplacements à Dijon : <https://www.divia.fr/>

Le Grand Dijon propose un abonnement Pass 18/25 aux tarifs très attractifs : <https://www.divia.fr> > PASS & tarifs > Ensemble des tarifs



Pour des trajets dans la région, prenez les trains régionaux de Bourgogne Franche-Comté : <https://www.ter.sncf.com/> bourgogne-franche-comte
Pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : <https://fr.ouibus.com/> ou <https://www.flixbus.fr/>



Pour le co-voiturage, consultez par exemple les sites collaboratifs :
- régional : <http://covoiturage.viamobigo.fr> > covoiturage
- national : <https://www.blablacar.fr>



Pour être plus autonome, louez un vélo grâce à **DiviaVélo**, le service de location de vélos à Dijon : <https://www.divia.fr> > se déplacer à Dijon > Vélo > DiviaVélo

◆ Validation de l'inscription

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité ou du service des relations internationales de l'établissement dès que vous arrivez.

LE TITRE DE SÉJOUR

◆ Se renseigner

• **Dans votre établissement d'accueil** (école ou université) qui peut vous accompagner dans certaines démarches.

• **À la Préfecture de la Côte-d'Or (Dijon).**

Adresse : Pôle séjour du service régional de l'immigration et de l'intégration, Cité Administrative Dampierre, 6 rue du Chancelier de l'Hospital, 21000 Dijon.

Accueil : du lundi au vendredi, de 8h30 à 13h.

Contact : 03 80 44 64 00.

Site : <http://www.cote-dor.gouv.fr> > Démarches administratives > Titres de séjours > Titres, documents de séjour

• **Pour en savoir plus sur les droits et obligations :** www.service-public.fr > Particuliers > Etrangers > titres, cartes de séjour et documents de circulation pour étranger un France

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous devez séjourner en France plus de trois mois, il est beaucoup **plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire**, en ligne ou dans une des 100 agences bancaires qui sont implantées à Dijon.

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte

SE SOIGNER

Se soigner en France est **quasiment gratuit**, mais il faut être assuré. **L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire.**

Connectez-vous au site

<https://etudiant-etranger.ameli.fr> pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour en savoir plus :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant, vous pouvez aussi bénéficier des services de médecine implantés dans les universités. Dans ces services, où les consultations sont gratuites, vous serez accueilli par une équipe médicale pluridisciplinaire qui peut vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

C'est le cas à l'université de Bourgogne qui dispose d'un Centre de Prévention et de Santé Universitaire (CPSU).

Adresse : CPSU, 6a rue du Recteur Marcel Bouchard, 21000 Dijon.

Contact : 03 80 39 51 53

ou medecine-preventive@u-bourgogne.fr

Accueil : du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30 (16h30 le mercredi).

Site : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/me-soigner>

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Il est aussi possible de souscrire une **assurance complémentaire** pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par **l'assurance maladie obligatoire et gratuite.**

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une **assurance complémentaire** la plus adaptée à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site **comparatif de mutuelles étudiantes.**

À SAVOIR

• **Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS :** vous devez le valider en ligne dans les trois mois qui suivent le jour de votre arrivée, sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

• **Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa « mineur scolarisé » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » :** votre demande de titre de séjour s'effectue, selon le lieu d'accueil, à la Préfecture ou auprès du service des Relations internationales de votre établissement.

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour, la demande doit se faire dans les deux mois qui précèdent l'expiration de votre titre.

ASSURER SON LOGEMENT

En France, il est obligatoire d'assurer son logement.

La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

N° D'URGENCE

SAMU : 15 Service d'aide médicale urgente.

Police secours : 17 en cas de violences, vol, cambriolage.

Pompiers : 18 en cas d'incendie, fuite de gaz, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Le 112 : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :

- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue Étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année :

<http://ecolesdete.campusfrance.org>

- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

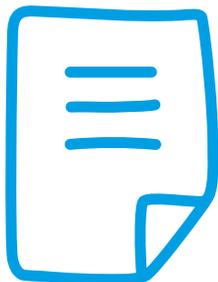
2 adresses :

- **Le CRIJ** (Centre Régional d'Information Jeunesse) de Bourgogne Franche-Comté vous informe :

<http://ijbourgogne.com/-Le-CRIJ-Bourgogne-Franche-Comte->

- **Le site Jobaviz du CROUS** permet de trouver un job étudiant compatible avec vos études :

<https://www.jobaviz.fr/>



LES SORTIES À DIJON /

PRATIQUER UN SPORT

• Dans votre établissement, vous pouvez avoir un accès gratuit aux activités sportives en vous renseignant au Service des sports.

• **À l'université de Bourgogne**, le Service des Sports (SUAPS) vous propose une cinquantaine d'activités gratuites : <https://suaps.u-bourgogne.fr>

• **À Dijon**, vous pouvez aussi trouver une activité parmi les nombreux équipements sportifs gérés par la Ville, en consultant le site :

<https://www.dijon.fr> > Menu > Sortir-Bouger > Sport et loisirs

• **Avec la Passeport Jeunes étrangers de la Ville de Dijon**, vous pouvez accéder gratuitement à différentes installations sportives (piscines, patinoire, skate parc) et à l'ascension de la Tour Philippe Le Bon : <https://www.dijon.fr> > Menu > Dijon Capitale > Ville internationale > Etudiants étrangers

PARTICIPER

• Participez à des événements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.

Pour en savoir plus, renseignez-vous dans votre établissement d'accueil (Service de la vie étudiante) ou consultez les sites : www.animafac.net ou www.letudiant.fr

• **À l'université de Bourgogne**, de nombreuses associations étudiantes interviennent dans des champs très divers : <http://ub-link.u-bourgogne.fr> > Engagement étudiant > Associations de l'uB

• **L'association ESN InsiDijon, implantée sur le campus de l'université de Bourgogne, a pour objectif de favoriser l'intégration des étudiants internationaux à Dijon et de leur faire connaître la culture française et bourguignonne :**

<http://dijon.ixesn.fr/>



SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

• Dijon propose de nombreuses façons de se cultiver ou de faire la fête. Cinémas, concerts, théâtres, opéras, musées, expositions, rencontres festives, sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps :

<https://www.dijon.fr> > Menu > Sortir-Bouger

• À Dijon, la Métropole a créé une **une Carte Culture** qui permet de bénéficier de tarifs réduits dans la plupart des salles de spectacle : <https://www.metropole-dijon.fr> > Services et missions > Recherche et Enseignement > Carte Culture étudiant

• **Pour se distraire ou se cultiver**, à Dijon, il y a :

- 3 grands cinémas, avec des salles multiples (tarifs étudiants, carte de fidélité), dont un cinéma d'Art et d'Essai, l'Eldorado.

- des galeries d'art, un centre d'art contemporain et 7 grands musées (**entrée gratuite dans les musées municipaux**), dont le Muséum d'histoire naturelle avec son Planétarium qui accueille 100 000 visiteurs par an ! En savoir plus : <https://musees.dijon.fr/>

- une douzaine de salles de spectacle, dont **l'Atheneum**, le centre culturel de l'université de Bourgogne, tourné vers la création contemporaine, et le **Théâtre Mansart**, géré par le CROUS de Dijon, le lieu d'expériences culturelles étudiantes.

- une quinzaine de librairies, dont la librairie Grangier, située au cœur de Dijon, la plus grande librairie de Bourgogne, et la Librairie Gibert où vous pouvez acheter et vendre des livres d'occasion.

- un réseau de 8 bibliothèques-médiathèques municipales en centre-ville et dans les quartiers de Dijon : <http://bm-dijon.fr/>

• À Dijon, pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consulter **le grand quotidien régional, Le Bien Public**, disponible en kiosque ou sur internet : <https://www.bienpublic.com/>

Vous pouvez aussi voir l'agenda du site de l'Office de tourisme de Dijon : <http://www.destinationdijon.com> > Pratique > Tout l'agenda

LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

Depuis 2009, Dijon est labellisée Ville d'art et d'histoire et, depuis 2012, elle fait partie du réseau Cités internationales de la gastronomie.

En juillet 2015, la Ville de Dijon est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre des Climats du vignoble de Bourgogne.

• Le quartier ancien du palais des Ducs, avec ses rues piétonnes, ses hôtels particuliers en pierre de taille et maisons à colombage.

• La place de la Libération, anciennement place Royale, place centrale du cœur historique de Dijon.

• Le palais des Ducs et des États de Bourgogne, ancienne résidence des Ducs de Bourgogne, qui abrite aujourd'hui l'Hôtel de Ville et le musée des Beaux-arts.

• Le musée des Beaux-Arts, l'un des plus anciens et des plus beaux musées de France, riche de 130 000 œuvres (entrée gratuite).

• La chartreuse de Champmol, avec son cloître et un chef d'œuvre de la sculpture médiévale, le Puits de Moïse.

• La cathédrale Saint-Bénigne, crypte romane et façade gothique (et de nombreuses autres églises : Dijon est « la ville des 100 clochers »).

• Le musée Rude, du nom du célèbre sculpteur né à Dijon.

• Les halles de Dijon, construites en 1868 par l'entreprise Eiffel.

Pour en savoir (et en voir) plus, consultez le site de l'Office de tourisme de Dijon : <http://www.destinationdijon.com>





LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

MARS - AVRIL

- Festival Prise de CirQ', festival des arts du cirque (tarifs réduits).

MAI

- La Nuit européenne des Musées, une opportunité de découvrir autrement les musées (qui sont gratuits toute l'année à Dijon !).
- Théâtre en Mai, festival de théâtre dédié à la jeune création (tarifs réduits).

JUIN

- La Fête de la musique, de la musique partout dans la ville (concerts gratuits).

AOÛT

- Le Concert de rentrée, traditionnel concert gratuit à la fin des vacances d'été (musiques actuelles).

SEPTEMBRE

- **Journées d'accueil des étudiants internationaux**, l'occasion de découvrir l'environnement universitaire et la ville de Dijon et de rencontrer d'autres étudiants.
- **La Nuit européenne des chercheurs**, à l'université de Bourgogne.
- Les Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement.
- Le Véloutour, un circuit cycliste permettant de découvrir les lieux insolites de Dijon.

OCTOBRE

- **La Fête de la science**.
- Dijon // Saiten, festival du manga et de l'animation (sur le campus de l'université).
- Les Ecrans de l'Aventure, festival international du film documentaire (tarifs réduits).

NOVEMBRE

- **L'Experimentarium**, une initiative de l'université de Bourgogne, rencontres grand public avec les chercheurs.

DÉCEMBRE

- Les Nuits d'Orient, festival multiforme où pendant une quinzaine de jours se côtoient toutes les cultures d'Orient et d'Occident (spectacles à tarifs réduits et/ou gratuits).
- Fêtes de Noël, de nombreuses animations dans toute la ville.



ECHANGER
& **PARTAGER**



Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

*Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.*



LES CHOSES À SAVOIR

Dijon Métropole :

260 000 habitants

Ville de Dijon :

160 000 habitants

DIJON,

CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR, l'un des 8 départements de la Région Bourgogne Franche-Comté dont Dijon est la capitale

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ,

11^e RÉGION

D'ACCUEIL des étudiants étrangers en France (7 000 étudiants internationaux)

Université de Bourgogne :

34 000

étudiants

dont **8%** d'étudiants étrangers de 120 nationalités, 32 unités de recherche, 6 Écoles doctorales



DIJON, EN 16^e POSITION (SUR 44) DES VILLES FRANÇAISES OÙ IL FAIT BON VIVRE ET ÉTUDIER, AVEC UN TRÈS BON SCORE POUR LA QUALITÉ DE SA VIE ÉTUDIANTE (palmarès du magazine L'Étudiant)

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernent tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements : <https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/bourgogne-franche-comte-557>

CAMPUS FRANCE

28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org

